23-ACCOMP-2-06

Insertion professionnelle vers le milieu ordinaire : Quels dispositifs ? - BL (2023)

Durée : 2 jour(s) *(10,50 heures)*

OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION :

La formation proposée vise à :

- Acquérir une vision générale de la dynamique d'insertion professionnelle, avec ses étapes et ses enjeux
- Saisir les facilitateurs de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire
- Comprendre la passerelle milieu ordinaire vers milieu adapté/protégé et vice et versa
- Appréhender les évolutions du cadre légal de l'emploi des personnes en situation de handicap

PUBLIC :

Professionnels des structures du secteur social et médico-social.

PREREQUIS :

Ordinateur, caméra et connexion internet pour la classe virtuelle

CONTEXTE :

La loi du 11 février 2005 relative à « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » souligne que « toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit [...] l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens », dont le droit à l'emploi. Cette loi apporte une définition du handicap qui promeut la reconnaissance des besoins des personnes en situation de handicap et pose la nécessité d'un accompagnement et de compensation éventuels.

Le plan de transformation des ESAT élaboré en 2021 fait l'objet d'une mise en œuvre qui vise notamment à ce que les ESAT contribuent encore davantage à l'inclusion professionnelle des travailleurs. Les dispositions législatives (loi 3DS du 21 février 2022) et la circulaire du 11 mai 2022 ont pour finalité de « diversifier, fluidifier leurs parcours professionnels et renforcer leur accompagnement » et « de favoriser leur montée en compétence et leur employabilité ».En acquérant une vision globale du processus d'insertion, avec toutes les possibilités offertes (stage, formation, RAE, VAE...) et en situant chacune des étapes et leurs enjeux, tout en prenant connaissance des facteurs qui favorisent ou limitent l'insertion, qu'il est possible de solliciter les acteurs et dispositifs adaptés.

PROGRAMME :

Jour 1 (en présentiel)

- Le cadre réglementaire faisant référence à l'emploi des per- sonnes en situation de handicap : les fondamentaux et les récentes évolutions notamment le plan de transformation des ESAT
- Les acteurs et les milieux d'insertion
- « Qui fait quoi ? » - conception d'une carte conceptuelle collective
- Les outils pour accompagner le parcours d'insertion de la per- sonne en situation de handicap
- Les dispositifs d'accompagnement

Objectifs pédagogiques du J1 :

- Se repérer et acquérir une vision d'ensemble dans le paysage du processus d'insertion professionnelle en tenant compte des spécificités liées au public en situation de handicap et des milieux d'insertion.
- Identifier les leviers mobilisables pour favoriser les transitions professionnelles entre milieux d'insertion.

Jour 2 (en classe virtuelle)

- Réveil pédagogique
- Les dispositifs locaux favorisant les transitions professionnelles entre milieux d'insertion protégé et ordinaire
- Intervention d'un acteur-clef issu du territoire (MDPH, plateforme emploi accompagné...) selon les disponibilités / Questions-réponses
- Etude de cas pratiques/remontées de situations par les partici- pants (Travaux en sous-groupe – partage en collectif)

Objectifs pédagogiques de la classe virtuelle :

- S'approprier les outils-dispositifs-ressources mobilisables pour l'accompagnement à l'insertion professionnelle vers le milieu ordinaire.
- Favoriser l'échange avec un acteur-clef de l'insertion professionnelle en milieu ordinaire.

MODALITES PEDAGOGIQUES :

- Diaporama commenté pour les apports théoriques
- Ressources vidéo
- Etudes de cas et retour sur des expériences vécues.
- Ressources documentaires : Livret stagiaire - Cadre réglemen- taire : des lois qui évoluent - Acteurs, outils et milieux d'insertion, Fiches-outils ou flyers…
- Outil collaboratif en ligne
- Le 2e jour se déroulera en classe virtuelle

MODALITES D'EVALUATION :

- Quizz pour identifier les connaissances des stagiaires à l'entrée en formation
- Evaluation des acquisitions de la formation : ce que j'ai appris, ce que je vais mettre en œuvre, ce qui me questionne

MODALITES D'INSCRIPTION :

Modalités d'inscription :

Inscription en ligne obligatoire.

Coût de la formation :

Contribuant : 232,50 €/participant

Non contribuant : 307,50 €/participant

Aucun paiement n'est demandé à l'inscription. Le règlement se fera à l'issue de la formation (ou en fin de trimestre pour les formations longues), par virement bancaire ou par chèque.

Si le nombre d'inscrits est insuffisant, le CREAI pourra proposer une autre date sur un autre lieu, voire annuler la formation au plus tard 10 jours avant la date de la session.

Les formations inter sont organisées dans nos locaux à Châlons-en-Champagne (51), Vandoeuvre-lès-Nancy (54) ou Sélestat (67)
Horaires : 9h-12h30 et 13h30-17h

COÛT DES FORMATIONS INTRA :

Contribuants au CREAI : 1160€ par jour
Non-contribuants au CREAI : 1450€ par jour
(pour un groupe de 15 personnes maximum)

PROGRAMME COMPLET ET INSCRIPTION EN LIGNE : https://catalogue1-creai-grand-est.dendreo.com

Contact Formations INTRA : 03.26.68.35.71 ▪ accueil@creai-grand-est.fr
Contact Formations INTER : 03.83.37.90.81 ▪ comm@creai-grand-est.fr

CREAI Grand Est ▪ Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité
Siège : 5 rue de la Charrière – Cité Administrative Tirlet – Bât. 3 – 51036 Châlons-en-Champagne Cedex
Antenne Lorraine : 1 rue du Vivarais 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy
Antenne Alsace : 5 avenue de la Gare – Centre d'Affaires le 1840 – 67600 Sélestat
Déclaration d'activité enregistré sous le n° 215100010-51

23-ACCOMP-2-06